



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/45/318 ✓
S/21370
22 juin 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-cinquième session
Points 29, 71 et 144 de la
liste préliminaire*
LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET
SES CONSEQUENCES POUR LA PAIX
ET LA SECURITE INTERNATIONALES
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA
DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT
DE LA SECURITE INTERNATIONALE
REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS
ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-cinquième année

Lettre datée du 21 juin 1990, adressée au Secrétaire général par le
Représentant permanent de l'Afghanistan auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'un message qui vous est adressé par la Loya Jirgah du peuple d'Afghanistan, concernant le règlement politique des problèmes existant en Afghanistan et à l'extérieur (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 29, 71 et 144 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Noor Ahmad NOOR

* A/45/50.

ANNEXE

Message adressé au Secrétaire général par la Loya Jirgah
du peuple d'Afghanistan

Tout d'abord, nous aimerions vous adresser, par l'intermédiaire de l'instance suprême qu'est la Loya Jirgah, réunie les 28 et 29 mai 1990, l'expression de notre profonde reconnaissance pour les actions concrètes que vous menez dans le cadre de la recherche d'un règlement politique des problèmes existants en Afghanistan et à l'extérieur.

Compte tenu de l'évolution récente de la situation dans le monde et dans la société afghane, de la consolidation des efforts de réconciliation nationale et des propositions émanant de différentes sources, la Loya Jirgah a entériné certains amendements à la Constitution qui sont de nature à asseoir l'entente nationale et la démocratie. L'article premier de la Constitution amendée a consacré l'essence islamique de l'Afghanistan.

En outre, la référence dans le préambule de l'ancienne constitution à la prééminence du Parti populaire et démocratique d'Afghanistan a été supprimée et le pluralisme politique reconnu comme fondement du futur système politique du pays.

Des principes ont été arrêtés en vue de la tenue d'élections au scrutin secret, qui soient générales, libres, directes et démocratiques, et des dispositions ont été prises pour assurer le caractère impartial et non partisan des fonctions de juge et d'avocat. Les accusations faites contre de hauts responsables feront l'objet d'une enquête. Conformément aux amendements, n'occuperont plus de hauts postes, civils ou militaires, ou des fonctions diplomatiques, tous ceux qui ne sont pas eux-mêmes issus de parents afghans ou dont les épouses ne le sont pas.

Le champ d'action du secteur privé dans la vie socio-économique a été élargi et le monopole ou le contrôle de l'Etat ont été supprimés ou du moins limités.

Compte tenu des intérêts nationaux de l'Afghanistan, les investissements étrangers sont encouragés et la création d'entreprises, de banques et d'établissements d'enseignement étrangers autorisés; en outre, on prépare le terrain pour que l'Afghanistan acquière de façon permanente le statut juridique d'un Etat neutre et démilitarisé.

La Loya Jirgah a entériné les dispositions proposées par le Président de l'Afghanistan pour répondre aux vœux et exigences du peuple afghan, en organisant, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, des élections au scrutin secret, qui soient générales, libres, directes et démocratiques. On prévoit donc, conformément à ce processus, une période d'apaisement pendant laquelle seront créées les conditions préalables au dialogue, à savoir notamment l'organisation d'un référendum, la déclaration d'un cessez-le-feu partiel ou total et le retour des réfugiés.

Une fois le dialogue entamé, commencera alors une période de transition qui se prolongera jusqu'à la formation du nouveau gouvernement élu.

Pendant cette période, une conférence nationale de paix sera convoquée et des commissions créées en vue de préparer les élections et de rédiger la constitution et les lois relatives aux élections. Une Loya Jirgah se réunira pour ratifier la constitution et élire le président.

Les élections parlementaires seront organisées conformément à la loi et un nouveau gouvernement élu, chargé de prendre en main les affaires du pays, sera mis en place.

Une conférence internationale supervisée par l'Organisation des Nations Unies sera convoquée afin d'examiner les aspects externes de la question et parvenir à un accord sur une interdiction symétrique des livraisons d'armes à toutes les parties belligérantes, le strict respect des Accords de Genève, le statut juridique de neutralité permanente et la démilitarisation de l'Afghanistan; la conférence aura aussi pour but de mobiliser l'aide internationale requise pour le relèvement du pays.

Profondément convaincue que l'ONU peut apporter une précieuse contribution au règlement des questions internationales, la Loya Jirgah du peuple afghan demande, par votre intermédiaire, à ceux qui ont à coeur la paix et la reconstruction de l'Afghanistan de jouer un rôle plus actif. Elle souhaite exprimer sa gratitude à tous ceux qui ont fourni, par le biais de l'ONU, une aide économique et humanitaire au peuple afghan.

Le nouvel état d'esprit qui règne en Afghanistan grâce à l'attitude responsable adoptée par les dirigeants et le peuple afghans en ce qui concerne l'avenir du pays et à la nouvelle orientation des relations internationales a ravivé l'espoir en des progrès réels vers une solution politique du problème afghan. De même, à cause du rôle de plus en plus actif que joue l'Organisation des Nations Unies dans le règlement des différends régionaux et mondiaux, l'opinion publique mondiale est convaincue que la question afghane ne peut être réglée que par des moyens politiques et qu'il est vain de rechercher des solutions militaires.

Le retrait total des troupes soviétiques, en application des Accords de Genève, qui est l'aboutissement d'un effort visant à établir un équilibre juste et réaliste entre les politiques et les mesures de l'Etat d'une part et les valeurs islamiques, les traditions nationales et les impératifs du monde contemporain de l'autre, a largement contribué à la compréhension, au dialogue et à l'ouverture de négociations entre l'Etat et l'opposition.

L'effort de réconciliation nationale et la présentation de propositions concrètes et pratiques tendant essentiellement à former un gouvernement par le biais d'élections libres et régulières au suffrage universel direct sous la supervision de l'ONU montrent la sincérité de l'Etat afghan et sa volonté d'instaurer immédiatement la paix et la sécurité dans le pays. Emanation suprême de la volonté du peuple afghan, la Loya Jirgah est persuadée que, sous la conduite du Président Najibulla, l'Etat afghan s'efforcera, dans le cadre de la politique honnête et flexible qu'il poursuit en vue de l'application des Accords de Genève et des résolutions de l'Assemblée générale, d'élargir le processus de réconciliation nationale et de dialogue entre tous les Afghans. L'Etat compte harmoniser ses

A/45/318

S/21370

Français

Page 4

mesures visant à mettre fin à la guerre et aux effusions de sang dans le pays avec les efforts de l'ONU. Le peuple afghan est convaincu que la poursuite de vos bons offices accélérera les progrès vers une solution du problème.

Nous, membres de la Loya Jirgah, comptons donc sur vous pour accélérer la recherche d'une solution politique et aider notre peuple à mettre fin à la guerre et à obtenir l'aide internationale dont il a besoin pour son redressement socio-économique. Un Afghanistan en paix, neutre et démilitarisé répond aux intérêts et aux aspirations des Afghans, de tous les pays de la région et du monde entier.

Les membres de la Loya Jirgah vous remercient encore une fois de vos inlassables efforts en faveur de l'Afghanistan.
